



Dossier de presse

**Nouveau Grand Paris : Signature du 1^{er} contrat de développement territorial
Campus Sciences et Santé**

28 octobre 2013

**à 15h30 À l'Espace Maurice Tubiana, Gustave Roussy
(2 rue Camille Desmoulins, Villejuif 94)**



Fiche presse 1

Les contrats de développement territorial

Pour faire de l'Île-de-France une région compétitive et solidaire, la feuille de route du projet du Grand Paris ne se contente pas de tracer un plan de développement sans précédent du réseau de transport. Elle vise également à garantir un meilleur cadre de vie et un haut niveau d'emploi pour toute la région-capitale, notamment grâce à une politique de logement ambitieuse.

La déclinaison locale de ces objectifs se retrouve dans les contrats de développement territorial (CDT), qui définissent les **projets de développement économique et urbain** des territoires. Chaque CDT, qui recouvre un bassin de vie très important – en moyenne, un CDT couvre une surface de 50 km² et regroupe 5 à 8 communes et 260 000 habitants - **met en cohérence les politiques publiques sur un territoire.**

Contrat formalisé entre l'État et des collectivités locales, les CDT définissent une stratégie territoriale partagée, inscrite dans la durée. Pour ce faire, ils s'appuient sur **une organisation en mode projet** qui leur permet de dépasser les frontières thématiques et institutionnelles, et de **s'adapter à la grande diversité des territoires contractants.**

État d'avancement

Suite à la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, qui a créé les CDT, **21 projets** ont été identifiés. À ce jour, **12 projets de CDT ont déjà été validés** et les 9 autres sont en cours d'élaboration. Des dispositions législatives sont en cours d'examen par le Parlement afin de reporter la date butoir de mise en enquête publique des contrats à fin 2014.

12 CDT validés	Validation	Enquête publique	Approbation	Signature
Grand Paris Seine Ouest	13-nov-2012	5 juin – 5 juil.	26-sept-2013	nov. 2013
Campus Sciences et Santé	30-nov-2012	27 mai – 29 juin	12-sept-2013	28 oct. 2013
Sénart	15-mars-2013	28 juin – 30 juil.	24-sept-2013	déc. 2013
Territoire de la Culture et de la Création	11-avr-2013	16 sept. – 18 oct.	mi-déc. 2013	mi-janv. 2014
Val de France Gonesse Bonneuil	25-avr-2013	30 sept. – 30 oct.	12-déc-2013	mi-janv. 2014
Roissy Terres de France	30-avr-2013	16 sept. – 18 oct.	27-nov-2013	mi-janv. 2014
Grandes Ardoines	22-mai-2013	15 sept. – 15 oct.	20-nov-2013	fin déc. 2013
Est Ensemble	03-juin-2013	16 oct. - 15 nov.	fin déc. 2013	fin janv. 2014
Boucle Nord	04-juin-2013	7 oct. - 8 nov.	fin déc. 2013	fév. 2014
Pôle aéroportuaire du Bourget	12-juil-2013	26 oct. - 28 nov.	mi-janv. 2014	mi-janv. 2014
Paris-Saclay Territoire Sud	02-sept-2013	Après municipales	-	-
Grand Paris Est Noisy-Champs	09-sept-2013	Après municipales	-	-

5 Accords-cadres signés	Signature
Confluence	24-juin-2013
La Défense ouest, les deux Seine	25-avr-2012
Seine-Défense	14-mai-2012
Est Seine-Saint-Denis	14-mars-2012
Descartes Boucles de la Marne	21-mars-2012

4 Accords-cadres à signer	Signature
Orly	nov. 2013
Descartes Ouest	-
Versailles Saint Quentin Vélizy	-
Descartes Nord, Chelles Vaires	-

Contenu des 12 CDT déjà validés

Les CDT mobilisent tous les outils en faveur de la **construction de logements**, et notamment la mobilisation des terrains publics. Les 12 CDT validés, qui concernent 21,5 % de la population francilienne, représentent à eux seuls un engagement de 30 % de l'objectif régional de 70 000 logements par an. Les CDT précisent également le pourcentage de logements sociaux prévus sur les territoires.

Les CDT renforcent en outre le **développement économique** des territoires en affirmant leur identité, afin d'accroître leur visibilité régionale, nationale, voire internationale. Ils mettent en avant des pôles reposant sur la recherche scientifique de haut niveau, des pôles reposant sur des savoir-faire et des atouts existants, et des pôles reposant sur le développement d'identités composites.

Afin de renforcer l'**offre de mobilité**, les CDT s'efforcent de démultiplier l'effet structurant de l'implantation des gares du Nouveau Grand Paris avec de nombreux projets de transport visant à développer la desserte locale et à mailler plus finement le territoire. De nombreux CDT fixent ainsi des objectifs d'évolution de la mobilité en transport en commun et envisagent le développement de mobilités douces.

Les CDT s'intéressent également aux **enjeux environnementaux** des territoires. Ils participent à la transition énergétique et à la diminution des gaz à effets de serre par des actions sur l'habitat et les transports, et présentent des projets ambitieux pour la préservation des terres agricoles et le développement des espaces naturels.

Enfin, les CDT proposent des **actions culturelles**, qui contribuent à enrichir la vie locale et métropolitaine par l'organisation d'événements ou par l'implantation d'équipements.

Les réalisations concrètes en matière de transport

Naturellement, les CDT s'appuient fortement sur les secteurs où l'arrivée du **Nouveau Grand Paris** pourra engendrer des mutations intéressantes. Le Nouveau Grand Paris est d'ores et déjà une réalité :

S'agissant du **plan de mobilisation**, plusieurs chantiers sont achevés :

- la modernisation du RER B au Nord (40 km de ligne ferroviaire et 300 000 voyageurs concernés, coût global : 250 M€) ;
- la mise en service du tramway T5 de Saint-Denis à Garges-Sarcelles (6,6 km et 36 000 voyageurs attendus, coût global : 216 M€) ;
- la mise en service du tramway T7 de Villejuif à Athis-Mons (11 km et 36 800 voyageurs attendus, coût global : 318 M€).

S'agissant du métro automatique **Grand Paris Express**, de nombreuses démarches nécessaires au lancement des travaux de la ligne 15 Sud en 2015 ont été entreprises :

- Le vote à l'unanimité par son conseil de surveillance d'un investissement de 5.295 M€, le 15 juillet dernier, a permis à la SGP d'attribuer les premiers marchés de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le premier tronçon Pont de Sèvres - Noisy Champs se tient depuis le 7 octobre et jusqu'au 18 novembre.

Fiche presse 2

Signature du 1^{er} contrat de développement territorial Campus Sciences et Santé

Lundi 28 octobre 2013

I – Contexte : présentation du territoire du contrat de développement territorial « Campus Sciences et Santé »

Situé au sud de Paris, le **contrat de développement territorial (CDT) « Campus Sciences et Santé » traduit la stratégie de territoires de huit communes**, sept du Val-de-Marne et une des Hauts-de-Seine.

Les **sept communes du Val-de-Marne** que sont Arcueil, Cachan, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, l'Haÿ-les-Roses et Fresnes, composent la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre. **Bagneux, située dans les Hauts-de-Seine**, fait partie de la communauté d'agglomération Sud-de-Seine.

Ce territoire est très densément peuplé, avec 9 750 habitants par km², et compte 237 000 habitants.

La force de ce territoire réside dans l'existence de grands équipements de santé (Institut Gustave Roussy, hôpitaux Paul Brousse et Paul Guiraud, CHU de Bicêtre) **et d'enseignement supérieur** (l'Ecole spéciale des travaux publics et ENS de Cachan).

II - Le CDT Campus Sciences et Santé : diagnostic et perspectives

1- L'origine du contrat de développement territorial

Le contrat de développement territorial « Campus Sciences et Santé » s'appuie le schéma de développement territorial (SDT), défini en 2010 par la conférence territoriale de la Vallée scientifique de la Bièvre (VSB). Cette conférence regroupe l'ensemble des collectivités appartenant à la VSB.

Deux ambitions ont été définies dans ce schéma de développement territorial :

- « **territorialiser l'excellence** », c'est-à-dire développer la recherche et l'innovation dans un souci d'ancrage local ;
- faire de l'invention de **nouvelles réponses au défi de la préservation des équilibres**

économiques et sociaux un champ d'initiatives pour les politiques publiques des villes et intercommunalités de la Vallée scientifique de la Bièvre.

Ces ambitions fondent les orientations du contrat de développement territorial, qui se développe sur les 7 communes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre ainsi que la commune de Bagneux.

2- Les grandes orientations du contrat de développement territorial

Le CDT « Campus Sciences et Santé » vise à favoriser le développement du **biocluster santé francilien**, dans le cadre du développement des pôles d'innovation et d'attractivité économique internationale du Grand Paris. Adossé au plateau hospitalier et scientifique du territoire, au Kremlin-Bicêtre, à Villejuif, à Fontenay-aux-Roses et à Clamart, ce biocluster prend appui sur les pôles d'excellence en recherche et soins, en cancérologie, en neurosciences ..., déjà en place sur le territoire. La consolidation et le renforcement des pôles de formation supérieure et de recherche sont des objectifs portés par les collectivités au sein du contrat de développement territorial.

Par ailleurs, un partenariat est engagé avec l'**Agence régionale de santé (ARS)** pour travailler plus largement sur les enjeux de développement des activités de santé sur le territoire. Ce partenariat visera à mieux appréhender les besoins en santé et, avec l'ensemble des acteurs, à apporter des réponses collectives, tout comme il s'attachera à mieux répondre aux problématiques des personnels de santé (conditions de vie, accès à l'emploi et parcours professionnels...).

➤ Le développement du réseau de transport en commun : favoriser un développement urbain important, mixte et équilibré

La construction du Grand Paris Express augmentera l'attractivité du territoire, avec 6 nouvelles gares dans le périmètre du CDT :

- Kremlin-Bicêtre Hôpital,
- Villejuif Institut Gustave Roussy,
- Chevilly Trois communes,
- Bagneux M4,
- Arcueil-Cachan,
- Villejuif Louis-Aragon.

➤ La mise en place d'un développement durable pour le territoire : 5 axes

- l'objectif d'un emploi pour un actif résidant sur le territoire, au terme des 15 années du CDT ;
- la préservation d'activités économiques diversifiées (artisanat, PME-PMI) et le maintien des populations locales ;
- la prise en compte de la place de l'environnement dans les projets urbains ;

- une mobilisation commune en faveur de « la ville des courtes distances » pour rapprocher domicile et travail ;
- le développement des services et des équipements nécessaires à la croissance de la population (crèches, écoles, commerces de proximité, ...).

➤ **Un équilibre emploi/habitat**

Le CDT prévoit **l'objectif d'un équilibre emploi/habitat, et la production annuelle de 1 700 logements par an pendant 15 ans**. Ces logements devront notamment répondre aux besoins spécifiques des populations locales en fonction de leurs ressources (étudiants, employés, personnels hospitaliers...). Dans cette logique de mixité, **une part de la construction de logements prévue est dédiée à l'habitat social (36 % de la production sur le Val de Bièvre et 25 % à Bagneux)**.

Le CDT regroupe 23 secteurs d'aménagement sur tout le territoire, dont 9 ZAC créées et 2 ZAC en cours de création, parmi lesquels deux secteurs majeurs :

- **La ZAC Campus Grand Parc à Villejuif**, un point d'ancrage et de développement, au cœur d'un futur campus urbain qui intègre toutes les fonctions de la ville (logements, espaces verts, équipements publics...).

Un bioparc de 30 000 m² sur la ZAC permettra l'accueil des activités économiques du secteur de la santé ; l'ouverture de la pépinière d'entreprises « Villejuif Biopark » en 2011 sur 5 000 m² en est la première pierre. Le **projet de centre universitaire interdisciplinaire de santé** de l'université Paris-Sud vise à accueillir de nouveaux étudiants et chercheurs, à proximité du pôle hospitalo-universitaire, et à compléter les installations de la faculté de médecine (pour les tronc communs aux études de santé, pour les formations paramédicales, pour la recherche...).

- **Le renouvellement du site des Mathurins à Bagneux**, une emprise urbaine majeure, à l'échelle de la ville de Bagneux comme à celle du territoire de la Vallée scientifique de la Bièvre.

Le départ des services de la Direction générale de l'armement offre l'opportunité d'un désenclavement du sud de Bagneux, et d'un développement urbain mixte, en lien avec le parc paysager François Mitterrand à l'Est du site. Ce site, d'une superficie de 16 hectares, fait l'objet d'un projet en cours de définition avec le départ de la DGA programmé en 2016.

3- L'état d'avancement du contrat de développement territorial

➤ La concertation avec les habitants

Tout au long de l'élaboration du CDT, les collectivités ont conduit un travail de participation et d'implication collective (assises, réunions publiques, documents d'information, promenades urbaines...). Les retombées ont été riches et utiles pour la définition et le partage des objectifs du territoire.

➤ Les avis et l'enquête publique

Le contrat a été validé officiellement le 30 novembre 2012 lors du comité de pilotage. Depuis, il a fait l'objet de l'avis des personnes publiques, puis de l'enquête publique qui s'est achevée à la fin du mois de juillet dernier.

L'enquête publique a validé les objectifs du CDT, et la « démarche politique commune » entre l'État et les collectivités locales a été saluée unanimement.

L'enquête, et les avis de l'Autorité environnementale comme ceux des personnes publiques associées ont constitué autant d'opportunités de préciser le dossier. L'implication des territoires environnants a été reconnue par tous, et a demandé à être encore renforcée.

La priorité du tronçon de la ligne 15 du Grand Paris Express (ligne rouge) a également été confirmée, puisque l'enquête publique a été lancée le 7 octobre 2013.

Le 12 septembre 2013, le document modifié a été approuvé par le comité de pilotage tenant ainsi compte des avis et de l'enquête publique du mois de juillet 2013.

➤ La procédure de signature

Conformément à l'arrêté modifié le 12 février 2013 portant création des comités de pilotage relatifs aux contrats de développement territorial, **sont membres du comité de pilotage, avec voix délibérative** :

- Le préfet de la région d'Ile-de-France ou son représentant,
- Le maire de chacune des communes mentionnées à l'annexe du présent arrêté (Arcueil, Cachan, Villejuif, Gentilly, Kremlin-Bicetre, L'Haÿ-les-roses, Fresnes) ou le représentant qu'il aura désigné,
- Le président de chacun des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à la même annexe ou le représentant qu'il aura désigné (CA du Val-de-Bièvre et CA Sud de Seine).

Le CDT est **signé pour une durée de 15 ans**, et fera l'objet d'un suivi annuel au cours d'un **comité de pilotage** réunissant le préfet de région, les maires et présidents des intercommunalités concernées et les conseils généraux pour réaliser le projet.